

79^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'AQMAT

Tenue le mercredi, 17 avril 2019, à compter de 14 h

au bureau de l'AQMAT et par vidéo-conférence

Procès-verbal

Étaient participants:

Cie	Nom	Prénom
Dural***	Faulkner	Paul
Avantis***	Thibault	Frédéric
Home Hardware Stores***	Durocher	Mario
Home Hardware Marieville***	Berthiaume*	Éric
Finitec***	Rioux	Marc
Loxcreen***	Desaulniers	Josée
Quincaillerie RONA C. Bélanger***	Bélanger*	Dominique
Match MG***	Castonguay	Michel
La Coop Comax***	Gagnon	Olivier
Morency Avocats***	Goulet	Patricia
TIM BR MART***	Rioux	Daniel
TIM BR MART	Lagarde	Isabelle
Goodfellow***	Laprise	René
La Coop Agrilait***	Laforce	Dominique
Mitek***	Léveillé	Éric
Derby BP***	Dion	Claude
Volumat***	Poulin	Jonathan
LJT avocats***	Gouin**	Pascale
Lowe's Canada***	Zakaïb-Denis	Émilie
L'Outilleur Home Hardware***	Brochu	Gyslaine

* Présents sur place au bureau (2)

* Entreprise représentée par procuration (1)

*** Entreprises membres votantes: 19

Observateurs :

- Joël Minville, Groupe RDL, auditeurs
- Marc Gauthier, CQCD
- Représentants de l'AQMAT : Richard Darveau, Pierre Perreault, Anay Hernandez, Crystelle Cormier et Bouchra El Badri

Nombre total de participants : 26 personnes

1. **Nomination du secrétaire d'assemblée et vérification du quorum.**

- a. Le président du conseil d'administration, Dominique Bélanger, propriétaire de RONA C. Bélanger, souhaite la bienvenue à tous les membres. Il demande si un membre s'oppose à ce qu'il préside l'assemblée. Personne ne s'oppose, alors la 79e Assemblée est ouverte à 14 h 04.
- b. Le président d'assemblée précise d'abord que cette AGA, selon nos règlements en vigueur, doit être tenue au maximum quatre mois après la fin de l'exercice financier; celui-ci s'étant clos le 31 décembre 2018, nous sommes dans les délais prescrits.
- c. Le président d'assemblée rappelle que la tenue de cette Assemblée est aussi légitime si la convocation a été postée dans les dix jours avant la date fixée. Il confirme que cette règle a été satisfaite puisque l'envoi a été fait le 15 mars 2019.
- d. Le président d'assemblée réfère ensuite aux règles de quorum prescrites à l'article 5.7.3 des Règlements généraux, obligeant la présence réelle ou par procuration d'un nombre d'entreprises équivalent à 3 % des membres en règle, à savoir les entreprises qui ont acquitté leur cotisation. Or, à la date de l'Assemblée, l'AQMAT comptait 585 entreprises membres en règle, ce qui établit le quorum minimal à 17 entreprises. Il constate, après vérification, que les 19 entreprises représentées par une ou plusieurs personnes. Dès lors, l'Assemblée peut se tenir.
- e. Le président d'assemblée remercie d'emblée tous les membres d'être présents pour cet exercice certes aride, mais à la base d'une vie démocratique associative.

2. **Résolution AGA2019_01:** adoption de l'ordre du jour. L'ordre du jour est proposé pour adoption par Éric Berthiaume, secondé par Paul Faulkner. La motion est adoptée.

3. **Résolution AGA2019_02:** le procès-verbal de la 78^e assemblée générale annuelle tenue le 19 avril 2018 est présenté avec un amendement : le nom de l'entreprise Avantis est remplacé par Unicoop puisque. L'adoption du procès-verbal avec cet amendement est proposée par Mario Durocher, secondée par Frédéric Thibault. Elle est acceptée à l'unanimité.

4. **Rapport de gouvernance par le président du Conseil**

D'entrée de jeu, Dominique Bélanger affirme que le choix de présenter l'AGA sous forme de vidéoconférence, il ne le fait pas de gaieté de cœur. Il trouve dommage pour une industrie aussi importante que les membres n'investissent pas une heure par année pour prendre le pouls de leur association sectorielle et œuvrer à la renforcer. Il soutient qu'une AGA par vidéo ou téléphone n'est pas le meilleur indice d'une santé démocratique. Malgré tout, il remercie tous ceux et celles qui sont présent(e)s.

Il exprime le souhait que l'an prochain, pour célébrer le 80^e anniversaire de l'AQMAT, on en profite pour s'interroger sur ce qu'on attend de notre association sectorielle. Il visualise l'assemblée générale de l'année prochaine comme une journée entière d'échanges ponctuée par le dépôt d'un plan stratégique avec des décisions d'orientations à prendre notamment sur les questions suivantes :

- les relations gouvernementales et les dossiers à prioriser ;
- les relations avec les autres organisations patronales et avec les médias ;
- les services à offrir d'une part aux marchands et d'autre part aux fournisseurs ;
- la croissance de l'organisme, ou plus spécifiquement, les moyens à prendre pour augmenter le membership et rendre les membres plus engagés auprès de leur association.

Il s'engage à ce que le nouveau CA 2019-2020 mette la question du plan stratégique au menu de ses travaux commençant le mois prochain.

Assez parlé d'avenir, le président du Conseil revient maintenant sur les douze mois qui viennent de s'écouler.

C'était la première fois de sa carrière qu'il acceptait l'honneur de présider un conseil d'administration. Pour cette première année, il dit avoir été choyé d'être entouré d'hommes et de femmes démontrant une grande compétence. Autour de lui, trois personnes formées comme administrateurs de sociétés certifiés, à savoir Guylaine Brochu, François Giroux et Richard Darveau. Il y avait aussi trois personnes formées en droit, à savoir Pascale Gouin, Patricia Goulet et Olivier Gagnon. Et pour finir, trois hommes de grande expérience dans l'industrie, soit Paul Faulkner, Michel Castonguay et Frédéric Thibault.

Il a informé les participants que bien que les administrateurs et administratrices ont tenu huit réunions formelles d'où sont issues 15 résolutions, lesquelles ont toutes été déposées à l'Assemblée. Il a tenu à entretenir les participants de trois de ces motions qui lui tiennent particulièrement à cœur.

La première a été de se doter de deux comités consultatifs afin que le CA se nourrisse de travaux plus approfondis que ce que permet le temps alloué aux réunions formelles.

C'est ainsi que sont nés le comité d'audit et le comité de gouvernance. Il convient non seulement que le CA puisse être rassuré quant à la conformité de l'organisme par rapport aux instances gouvernementales et à ses propres règlements, mais mieux encore, qu'il soit guidé par les meilleures pratiques de gestion dans le domaine des organismes sans but lucratif.

En gros, le comité d'audit vise à s'assurer d'une bonne gestion des risques associés à la trésorerie et aux finances alors que le comité sur la gouvernance aborde ceux reliés à la réputation de l'organisme puisque l'AQMAT parle et agit au nom des membres dans l'espace public.

Le président du Conseil a précisé que les deux comités sont au stade embryonnaire; ils sont appelés à évoluer avec les mois et les années.

Le deuxième volet sur lequel M. Bélanger a voulu attirer l'attention concerne le suivi que le CA et la Direction ont dû apporter à un rapport externe et indépendant que le Conseil précédent avait commandé à une firme comptable dans le but de valider les compétences et les processus de contrôle financier en place à l'interne. Il rappelle que ni les élus, ni le PDG n'étaient heureux de la fiabilité de l'information financière : ils voulaient une opinion neutre et des conseils avisés afin d'être plus aptes à compter sur une documentation qui reflète fidèlement la réalité de l'AQMAT.

Le consultant a donc vu à proposer des améliorations pour rendre les instruments de contrôle financier plus rigoureux. Il a aussi vu à évaluer les qualifications de la nouvelle technicienne responsable de cette fonction et à élever ses capacités à la hauteur des besoins de la Direction et des attentes des administrateurs.

Selon le président du Conseil, la Direction a réorganisé l'équipe en place et a fait preuve d'un leadership exemplaire. Il affirme par conséquent être en mesure de présenter des états financiers qui reflètent la saine gestion de l'association et les décisions peuvent ainsi se prendre de manière mieux éclairée.

Le troisième et dernier point qu'il a tenu à soulever est la décision bien réfléchie d'avoir cédé le programme « Bien fait ici ». Il a soutenu que le CA a fait preuve de vision et de sagesse en appuyant la proposition du PDG d'offrir généreusement à un OSBL indépendant de l'AQMAT, composé des directions de six bannières et de trois associations sectorielles de la construction, la gestion et le développement du programme de promotion des produits de qualité faits au pays.

La décision a été prise avec le souci de respecter le fait que l'AQMAT est un organisme aux frontières provinciales et voué aux relations inter-entreprises alors que « Bien fait ici » commande d'être géré et promu par une organisation nationale et orientée vers les consommateurs.

La décision, selon lui, est porteuse à long terme pour l'ensemble des parties prenantes, même si elle a été difficile à prendre du point de vue des seuls intérêts de l'AQMAT.

M. Bélanger a conclu son rapport en proposant une motion de félicitations à l'égard de Guylaine Brochu et de François Giroux, deux administrateurs sortants. La première a offert quatre ans de bénévolat pendant lesquels elle a occupé entre autres la fonction de secrétaire et de membre du nouveau comité de gouvernance. Le second a joué un rôle-charnière pendant un mandat pour l'amélioration des outils de contrôle financier et des mécanismes d'audit financier.

Résolution AGA2019_03: motion de félicitations pour services rendus aux administrateurs sortants Guylaine Brochu de L'Outilleur Home Hardware et François Giroux de Derby Produits de bâtiment, proposée par Dominique Bélanger, secondée par Paul Faulkner. Elle est acceptée à l'unanimité.

4 a) **Résolution AGA2019_04 :** ratification des décisions votées par le conseil d'administration sortant. Après lecture en silence du document déposé retraçant les principales résolutions votées par le Conseil, il est proposé par René Laprise et secondé par Dominique Laforce d'accepter les résolutions prises en cours d'année par le CA au nom des membres. La motion est acceptée à l'unanimité.

5. Présentation des états financiers audités

En qualité de trésorier, Frédéric Thibault introduit le sujet en partageant avec les membres les décisions prises par le Conseil après une recommandation du comité d'audit qu'il préside.

Il rappelle d'abord qu'en AGA 2017, les membres avaient voté en faveur de la reconduite du cabinet Lussier Taillefer pour vérifier nos livres, mais à deux conditions formelles :

- qu'un nouveau professionnel soit affecté à notre dossier car Mme Anne Gérard était la même personne déléguée depuis sept ans et ne nous semblait plus la plus appropriée pour nous accompagner ;
- que les honoraires forfaitaires soient plafonnés à 7500 \$ plus un maximum de 2500 \$ facturé en temps extra.

Or, il s'est avéré que le cabinet nous a encore délégué la même personne et que les factures pour l'audit de 2017 ont dépassé les 20 000 \$, cela sans approbation préalable de la part de notre Direction . Si bien qu'en AGA 2018, les membres ont donné le feu vert au CA pour chercher une nouvelle firme.

Le Conseil a donc voté une résolution informant la firme Lussier Taillefer de deux décisions :

- que nous mettons fin à notre relation d'affaires ;
- que nous refusons leur dernière note d'honoraires en réagissant avec un règlement final au montant forfaitaire de 12 000 \$, lequel n'a pas été contesté .

Le Conseil a donc donné mandat au comité d'audit de procéder à un appel d'offres auprès des cabinets comptables présentant une expérience démontrée en audit d'OSBL. Quatre dossiers ont été déposés et l'offre du Groupe RDL de Victoriaville a été celle respectant notre capacité de payer et notre besoin de qualité. Le Conseil a donc voté une motion octroyant le mandat d'audit à RDL. M. Thibault cède donc la parole à Joël Minville, CPA, CA et associé au cabinet RDL de Victoriaville afin qu'il présente les états financiers audités par sa firme.

M. Minville expose les états financiers en détail. Après des déficits successifs de 25 548 \$ en 2016 et de 1 036 \$ en 2017, il souligne que l'organisme renoue avec un surplus, à savoir 80 235 \$ au 31 décembre 2018.

Le plus gros du résultat positif ne provient pas des recettes, lesquelles ont même baissé entre 2018

et 2017, passant de 1 448 667 \$ à 1 293 055 \$, mais plutôt au niveau des coûts directs de livraison des services de l'association qui ont été comprimés de 20 %, passant de 999 716 \$ à 798 083 \$.

Grâce à l'excédent de 80 235 \$, il a souligné que l'actif net a évolué positivement. Il était de 228 454 \$ à la fermeture de l'exercice 2017 et se situe maintenant, au 31 décembre 2018, à 308 689 \$.

M. Minville a apprécié le fait que l'AQMAT, comme OSBL, est auto-suffisant puisque les subventions gouvernementales qu'elle reçoit ne représentent que 5 % de ses recettes totales.

Il a fait remarquer que les dépenses témoignent de l'importance nouvelle accordée au lobbying afin que l'industrie soit mieux protégée et défendue dans les médias et face aux gouvernements.

L'auditeur a relevé que les publications (38 %) et les cotisations (35,2 %) représentent les deux principales contributions au revenu net de l'organisme alors que plusieurs activités ne font aucun bénéfice, voire sont déficitaires, mais sont maintenues pour leur impact sur l'industrie : les formations du Collège AQMAT, le Gala Reconnaissance, l'infolettre quotidienne, etc.

L'auditeur indépendant de la firme comptable RDL de Victoriaville a exprimé une opinion sans aucune réserve, à savoir que ses travaux le conduisent à conclure que les chiffres sont un reflet fidèle de la réalité et que l'organisme se gère selon les normes régissant les OSBL.

Reprenant la parole, le trésorier du CA mentionne qu'aucun vote n'est requis au sujet des états financiers qui ont déjà été approuvés par le CA, mais il invite les membres à se manifester s'ils ont des questions à poser en cours de présentation.

Après quelques échanges, l'Assemblée a été invitée à se pencher sur le mandat à accorder pour l'audit des livres de l'exercice 2019.

5 a) **Résolution AGA2019_05** : nomination des auditeurs pour l'exercice 2019 : la reconduite du mandat à la firme comptable Groupe RDL proposée par Frédéric Thibault, dûment appuyée par Marc Rioux, n'a fait l'objet d'aucune contestation et a donc été votée unanimement.

6. **Rapport de reddition de comptes et d'activités par le président et chef de la direction**

Le président et chef de la direction a relaté les actions et prises de parole posées dans le respect de la raison d'être de l'AQMAT et de ses quatre axes d'intervention prescrits dans les Règlements généraux de l'association sectorielle, à savoir l'information, la formation, l'animation et la défense d'intérêts.

Après avoir énuméré les publications et les événements commis durant les douze mois séparant les deux assemblées générales, sans omettre l'activité de plus en plus intense du Collège AQMAT, M. Richard Darveau a partagé sous forme de palmarès les dix chantiers qu'il entend prioriser dans l'intérêt des membres.

- 10. Contrer toute iniquité fiscale subie par nos commerces à cause des ventes par Internet
- 9. Demander que le transfert d'entreprise à la prochaine génération d'une même famille devienne fiscalement avantageux
- 8. Continuer d'aider nos manufacturiers face à la consolidation en les accompagnant sur les marchés extérieurs
- 7. Continuer d'aider nos quincailleries et centres de rénovation à contrer le vol et les fraudes
- 6. Accompagner nos quincailleries et centres de rénovation dans la nécessaire amélioration de leur expérience client
- 5. Demander une mesure fiscale pour la rénovation du parc locatif possédé par les propriétaires de cinq logements ou moins

- 4. Demander un nouveau crédit d'impôt pour stimuler de nouveau la rénovation résidentielle écoénergétique
- 3. Développer une campagne et des outils pour attirer la main-d'oeuvre qualifiée vers nos commerces et nos usines
- 2. Exiger d'Hydro Québec que la remise de 100 \$ pour achat de chauffe-eau soit applicable dans toutes les quincailleries
- 1. Dénoncer les délais de paiement trop longs de la part des entrepreneurs généraux ou de leurs clients

Aucun vote n'est requis, aucune période de questions n'est prévue, si bien que M. Bélanger reprend la parole pour la suite de l'Assemblée.

Résolution AGA2019_06 : une motion de félicitations adressée à la permanence a été proposée par Dominique Bélanger et secondée par Paul Faulkner, puis entérinée à l'unanimité.

7. Élections du conseil d'administration 2019-2020

Les entreprises votantes participant à l'AGA sont ensuite invitées à l'élection des membres du conseil d'administration pour l'année 2019-2020. Quelques points réglementaires sont rappelés à leur intention :

Représentativité : Le Conseil se compose de dix sièges, dont quatre ou cinq marchands, deux ou trois fournisseurs de produits et deux fournisseurs de services. Le dixième poste est pourvu par le cadre supérieur en exercice.

La première étape consiste à combler les sièges des administrateurs par des élections tenues auprès des membres votant présents.

La seconde étape consistera à nommer les officiers ; celle-ci s'effectuera entre les administrateurs formant le nouveau Conseil. Ils se réuniront à huis clos immédiatement après cette AGA, décideront par vote secret de la composition du bureau de direction, et nous feront part en soirée de leurs décisions.

Pour pourvoir au poste laissé vacant par le départ de Guylaine Brochu à titre de marchand, M. Bélanger informe l'assemblée que le secrétariat a reçu la candidature de Éric Berthiaume, copropriétaire du Centre de rénovation Home Hardware de Marieville. Ce dernier décline son parcours et ses motivations.

M. Berthiaume est co-proprétaire du Centre de rénovation Home Hardware de Marieville depuis 2016. Il a gradué du Collège militaire de Saint-Jean et a ensuite servi quelques années dans les Forces armées canadiennes, dont en Bosnie pour l'ONU. En 2002, il débute chez Home Depot où il accède plus tard à des postes de direction et participe à des redressements. Il rejoint ensuite RONA en 2009 où on lui confie des responsabilités régionales. Devenu gérant d'une succursale en Outaouais en vue d'accéder à la propriété, la vente à Lowe's change les plans et on lui confie de nouvelles responsabilités comme directeur régional des ventes pour deux groupes de magasins. Mais l'entrepreneur en lui le conduit à mener des discussions pour l'achat, avec un partenaire, d'un Home Hardware, celui de Marieville. Récipiendaire du prix de la catégorie Conquérant au Gala Reconnaissance AQMAT en 2019, il décide de suivre les recommandations de ses collègues de la bannière et d'un de ses fournisseurs pour s'engager au Conseil de l'AQMAT. Pour lui, c'est une façon de mieux connaître l'Association et contribuer à son rayonnement, découvrir davantage l'industrie et ses acteurs et partager son expertise personnelle d'entrepreneur marchand-proprétaire.

Pour succéder à François Giroux pour un des postes dédiés aux manufacturiers, la candidature de Josée Desaulniers, directrice des ventes détail chez MD Loxcreen. M. Bélanger demande à cette dernière de se présenter et de présenter son entreprise.

Mme Desaulniers est directrice, Ventes au détail – Québec & Canada Est, chez Loxcreen Canada, division de MD Building Products, une entreprise privée familiale, ayant son siège social canadien en

Ontario. MD est un manufacturier de moulures de plancher transitionnel en aluminium et vinyle, de feuilles de métal décoratives, de système d'étanchéité de douche céramique, de coupes-froid et de calfeutrant, également distributeur de produits de réparation et maintenance. Le parcours professionnel de Mme Desaulniers est ponctué d'expériences enrichissantes dans des postes de gestion et de développement de la commercialisation des produits de matériaux de construction pour les ventes au détail, en gros et aux professionnels de la construction, auprès de manufacturiers de renom, tel que Benjamin Moore et Metrie. Plus tôt dans sa carrière, elle a opéré son entreprise de construction résidentielle en tant qu'entrepreneur général. En partenariat avec IGOPP et la Gouvernance au féminin, elle a terminé une formation en 2018 sur la gouvernance d'entreprise publique et privée. Cela s'ajoute à ses études en administration des affaires et marketing à l'UQAM. « L'intérêt d'intégrer le CA de l'AQMAT est né de ma volonté de contribuer à l'essor de l'industrie, en apportant une perspective multidisciplinaire, combinant mon expérience en tant qu'entrepreneur-propriétaire, fournisseur de matériaux et également en tant que détaillant grâce à mon expérience auprès de RONA L'espérance.

M. Bélanger demande à l'assemblée si elle accorde sa confiance aux deux candidats pour compléter le CA de l'AQMAT. Si oui, il demande un proposeur et un secondeur pour élire Mme Josée Desaulniers et M. Éric Berthiaume par acclamation.

Résolution AGA2019_07 : élection par acclamation de deux nouveaux administrateurs pour un terme de deux (2) ans : à la suite d'une proposition formulée par Mario Durocher appuyée par Paul Faulkner, Josée Desaulniers, directrice ventes aux détail, MD Loxcreen et Éric Berthiaume, copropriétaire du Centre de rénovation Home Hardware Marieville sont confirmés comme membres du conseil d'administration de l'AQMAT.

M. Darveau intervient pour informer l'Assemblée que le conseil d'administration 2019-2020 sera complet et composé des dix personnes suivantes si une résolution est votée à l'effet de ne pas respecter l'article 5.2.2 qui stipule ceci : « Le Conseil doit au minimum comprendre quatre marchands, deux fournisseurs de produits et deux fournisseurs de services. Un neuvième membre peut provenir d'une ou l'autre des catégories marchand ou fournisseur de produits. Le dixième poste est comblé par le cadre supérieur en exercice. »

Or, actuellement, le CA comprend non pas deux, mais trois entreprises issues de la catégorie des fournisseurs de services, à savoir Match MG, Morency Avocats et LJT avocats. Une résolution est votée pour autoriser le maintien de cette situation d'exception.

Résolution AGA2019_08 : concernant la composition du conseil d'administration de l'AQMAT, il est proposé par Daniel Rioux et appuyé par Mario Durocher que le CA pour l'exercice 2019-2020 soit exceptionnellement composé de quatre marchands, trois firmes de services, deux manufacturiers et du plus haut dirigeant de l'Association. La motion reçoit l'aval unanime de l'Assemblée et entre donc en force.

M. Darveau expose la composition du nouveau CA :

Marchands (4) :

Dominique Bélanger du RONA C. Bélanger
Éric Berthiaume du Home Hardware Marieville
Olivier Gagnon de la Coop Comax
Frédéric Thibault de la Coop Avantis

Firmes de services (3) :

Michel Castonguay, Match MG
Pascale Gouin, LJT
Patricia Goulet, Morency

Manufacturiers (2) :

Paul Faulkner, Dural
Josée Delsauniers, MD Loxcreen

AQMAT (1) :
Richard Darveau

8. Levée de l'Assemblée

Après que le président du conseil ait rappelé aux élus/réélus d'une réunion immédiate à huis-clos pour choisir entre eux les officiers de la corporation afin de pouvoir annoncer la composition du bureau de direction le lendemain, il demande une proposition pour clore l'assemblée.

Résolution AGA2019_09 : la 79^e Assemblée est levée à 15 h 15 sur une proposition de Dominique Bélanger secondée par Éric Berthiaume. Nul ne s'y oppose. La réunion est close.